



Assemblée du GECT / Assemblea del GECT
Séance du 24 mars 2015 / Seduta del 24 marzo 2015

Délibération n° 2015-01 / Deliberazione n° 2015-01

Approuvant le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2014
Approvazione verbale della seduta del 24 ottobre 2014.

Membres présents / Membri presenti :

**BLANCHI Fernand, BARALE Gianluca, BOTTERO Paolo, DALMASSO Fulvio,
MICHEL Jean-Claude, BURRO Paul.**

L'Assemblée du GECT / L' Assemblea del GECT,

Vu le règlement CE n°1082/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relatif à un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) ;

Vu la convention constitutive du GECT « Parc européen/Parco europeo Alpi Marittime-Mercantour » du 23 mai 2013 ;

Vu les statuts du GECT « Parc européen/Parco europeo Alpi Marittime-Mercantour » du 23 mai 2013 ;

Vu l'arrêté n° 2013-01-GECT du 23 mai 2013 portant création du GECT « Parc européen/Parco europeo Alpi Marittime-Mercantour » ;

Vu que le quorum est atteint ;

Vu le vote à l'unanimité des membres de l'Assemblée présents ;

- Visto il regolamento CE n°1082/2006 del Parlamento Europeo e del Consiglio del 5 luglio 2006 relativo a un Gruppo Europeo di Cooperazione Territoriale (GECT) ;

- Vista la convenzione costitutiva del GECT « Parc européen/Parco europeo Alpi Marittime-Mercantour » del 23 maggio 2013 ;

- Visto lo statuto del GECT « Parc européen/Parco europeo Alpi Marittime-Mercantour » del 23 maggio 2013 ;

- Visto il decreto prefettizio francese n° 2013-01-GECT del 23 maggio 2013 avente per oggetto la creazione del GECT « Parc européen/Parco europeo Alpi Marittime-Mercantour » ;

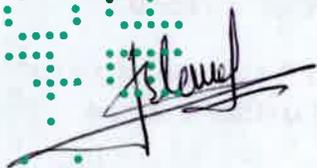
- Visto che il numero legale è stato raggiunto ;
- Visto il voto all'unanimità dei membri dell'assemblea ;

Approuve le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2014, annexé à la présente délibération pour en faire partie intégrante.

Approva il verbale della seduta del 24 ottobre 2014, allegato alla presente deliberazione per farne parte integrante.

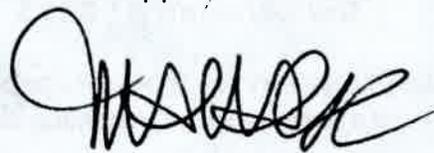
Fait à Vernante , le 24 mars 2015

Fernand BLANCHI



Président du GECT

Giuseppe CANAVESE



Directeur par intérim du GECT



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE DU GECT
« Parc européen \ Parc européen des Alpes maritimes \ Mercantour »
du 24 octobre 2014



Le vingt quatrième jour du mois d'octobre de l'année deux mille quatorze à 14h30, dans la salle de réunion du siège administratif du Parc à Valdieri, après acquittement des formalités à accomplir, s'est réunie en séance ordinaire sur convocation légale, l'Assemblée du GECT : Groupe européen de la coopération territoriale. « Parc Européen \ Parc européen des Alpes Maritimes \ Mercantour », afin de procéder au traitement de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 mars 2014
- Budget 2015 : voté par chapitres
- Prise d'acte de la cessation des fonctions de la Doctoresse Patrizia Rossi en tant que Directrice du GECT et de son remplacement par le Directeur faisant fonction du PNAM, Giuseppe Canavese
- Prise d'acte de la nomination au Commissariat du Parc des Alpes maritimes de Monsieur Gianluca Barale et confirmation dans ses fonctions de Vice-président du GECT
- Dispositions en ce qui concerne l'ouverture du siège du GECT et définition du personnel nécessaire au développement des activités
- Informations sur l'État d'avancement du dossier de candidature au Patrimoine mondial
- Dispositions en ce qui concerne les demandes de financement du dossier du Patrimoine mondial : Région PACA, Monaco et autres
- Divers

Sont présents :

BLANCHI Fernand	Président	PRÉSENT
BARALE Gianluca	Vice-président	PRÉSENT
BOTTERO Paolo	Représentant PNAM	PRÉSENT
DALMASSO Fulvio	Représentant PNAM	PRÉSENT

Sont absents :

MICHEL Jean-Claude	Représentant PNM	ABSENT
GHILARDI Joseph	Représentant PNM	ABSENT

Sont également présents :

CANAVESE Giuseppe	Directeur faisant fonction du PNAM et Directeur du GECT
BRANDEIS Alain	Directeur du PNM et Vice-directeur du GECT
IVALDI Daniel	Agent comptable du GECT